

Cependant, une fois faite l'étude des problèmes, et terminées les discussions, seuls les ministres réunis en cabinet peuvent s'en entretenir, et seul le ministre responsable est chargé de prendre la décision finale. Par la suite, à la Chambre comme au pays, chaque ministre dans son secteur de responsabilité et tous les membres du caucus assument collectivement la responsabilité de la décision et en sont comptables à la population au moment des élections. Tel est le fondement de notre système: la responsabilité ministérielle quotidienne de la prise de décisions devant le Parlement et la population. Voilà pourquoi, monsieur le président, je suis à la Chambre tous les jours pour expliquer et défendre les décisions que nous prenons, et répondre aux innombrables questions que nous pose l'opposition tout au long de l'année.

Je suis d'avis que ce système de responsabilité ministérielle est le meilleur qui soit pour le peuple canadien. Il empêche qu'un groupe quelconque s'empare du pouvoir, et le conserve à ceux qui ont été dûment élus pour l'exercer. Nous avons fait des efforts considérables pour améliorer et défendre ce système.

● (1620)

[Traduction.]

L'opposition parle de l'autorité de l'exécutif dans notre régime d'une chose inconnue ou cachée s'exerçant par l'entremise de fonctionnaires non élus. Cela est stupide et l'opposition doit bien le savoir. L'exécutif dans le régime canadien est et a toujours été le conseil des ministres et ce conseil existe et est comptable au Parlement.

Ce n'est pas sans un sentiment d'inquiétude et de tristesse que je vois des membres du parti conservateur essayer, à la Chambre, de démontrer que notre régime et le régime présidentiel des États-Unis sont analogues en ce qui concerne la prise de décisions. Les deux régimes sont différents. Aux États-Unis, le pouvoir exécutif, c'est le président, et il a l'appui de ministres et de fonctionnaires de son choix. Au Canada, c'est le conseil des ministres, dont les membres sont élus par les électeurs de leurs circonscriptions et représentent collectivement l'exécutif. Aux États-Unis, l'exécutif n'est pas comptable au Congrès—c'est une autorité parallèle établie sur un plan de contrôle et d'équilibre dans un esprit compétitif. Au Canada, le conseil des ministres est comptable au Parlement et doit s'y défendre chaque jour. Je le répète, le gouvernement actuel est en mesure d'être plus perceptif que la plupart en raison de l'expérience dont j'ai déjà parlé.

Sauf erreur, quelques membres du parti conservateur voudraient modifier sensiblement notre régime de responsabilité ministérielle envers le Parlement. Quelques-uns ne semblent pas accepter le fait que des ministres doivent se défendre eux-mêmes à la Chambre au cours de la période des questions ou lors de l'examen des crédits ou devant les comités de la Chambre. Au dire de quelques conservateurs, les fonctionnaires qui ne sont pas élus et ne représentent personne devraient être révocables. Que ces fonctionnaires comparaisent c'est une chose, mais lorsqu'ils parlent en leur nom et non au nom du gouvernement, qui est comptable? Dans un régime conservateur comme celui-là, un ministre pourrait dire que l'opinion du fonctionnaire est la sienne propre, non celle du ministre. Notre politique, monsieur le président, a consisté à améliorer et à défendre le régime que nous exerçons depuis plus de 100 ans au Canada et qui a joué un rôle important dans la sauvegarde de notre démocratie en faisant en sorte que les représentants élus jouent un rôle de premier plan dans

Les subsides

la prise des décisions et soient comptables de leurs actes lorsqu'ils font partie du conseil des ministres.

De certains membres de l'opposition je dois dire que je ne sais s'ils ont saisi l'essentiel des principes qui ont suscité la confiance des Canadiens dans leur processus politique. Mais, en même temps, je demande aux autres de songer très sérieusement à adopter des procédures qui n'influent pas sur le régime parlementaire canadien. Elles peuvent faire de belles manchettes sur la scène politique, mais je ne suis nullement intéressé à établir un gouvernement présidentiel. J'imagine plutôt que ceux qui insistent pour dire que j'oriente le Canada dans cette voie le font pour des raisons politiques qui, estiment-ils, favoriseront leurs propres visées politiques.

Monsieur le président, je crois que c'est à peu près tout ce que j'ai à dire pour l'instant.

Une voix: Il vous reste cinq minutes.

M. Trudeau: Je cède ces cinq minutes à l'opposition. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions qu'on pourrait vouloir me poser.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je comprends vraiment que le premier ministre ait cru devoir faire une déclaration et je comprends aussi qu'il doit partir à 4 h 30. Je ne lui reproche pas ce qu'il a fait. Je pense qu'il sait ce que je dis. Toutefois, sachant qu'il aime la justice, le franc jeu et l'équité et que, sauf erreur, il devait faire une déclaration, après quoi on pourrait lui poser des questions, je lui demanderais de se souvenir de l'expression dont je me suis servi, «justice, équité et franc jeu», pour laquelle il est bien connu et de revoir la situation.

Sauf erreur, mon leader à la Chambre a demandé si le premier ministre répondrait à des questions à une date ultérieure. Nous comprenons que son horaire chargé ne lui permet pas de s'engager et de nous donner une réponse précise, mais, vu la déclaration et l'entente dont il avait été convenu, reconnaîtrait-il au moins que nous avons droit de poser des questions et acceptera-t-il de nous consacrer du temps après discussion avec les divers leaders à la Chambre. Sachant jusqu'à quel point vous pouvez être juste, monsieur le premier ministre, j'espère que vous nous répondrez sur-le-champ.

M. Trudeau: Monsieur le président, je répondrai dans le même esprit. Je vais me faire un devoir de rester trente-cinq minutes de plus pour répondre à toutes les questions qui pourront m'être posées. J'expliquerai aux gens que je suis censé rencontrer que j'ai été retardé pour des raisons extrêmement importantes. Je puis assurer au député qu'après mon départ, le leader du gouvernement à la Chambre et les fonctionnaires resteront ici pour répondre aux questions auxquelles je n'aurai pu répondre ou qui n'auront pu m'être posées et, à la fin de la journée, l'opposition pourra peut-être voir si elle a à me poser d'autres questions auxquelles je puis seul répondre. Dans ce cas, je reconsidérerai la suggestion du député.

M. McGrath: Monsieur le président, au sujet du même rappel au Règlement, puis-je dire que nous pourrions interroger le premier ministre sur ses crédits pendant moins d'une demi-heure seulement et il nous dit qu'ensuite, nous aurons le point de vue du président du Conseil privé. Lorsque ce dernier a comparu devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général, il a déclaré ce qui suit: